



DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Agentes et agents de supervision et secrétaires-trésorières et
secrétaires-trésoriers des administrations scolaires

EXPÉDITRICE : Elizabeth Harding
Directrice
Direction des politiques et des programmes

DATE : Le 4 février 2008

OBJET : *Écoles saines – Fonds pour Activité physique quotidienne dans
les écoles élémentaires et pour la participation des élèves du
secondaire*

Je vous écris pour vous informer sur le financement de deux initiatives du ministère de l'Éducation visant des écoles saines : Activité physique quotidienne (APQ) dans les écoles élémentaires et un programme de participation des élèves du secondaire. Le ministère reconnaît qu'aider les enfants et les jeunes à mener une vie saine et active est une responsabilité partagée et que les écoles jouent un rôle essentiel à cet égard.

En 2007-2008, le ministère fournit aux conseils et aux administrations scolaires environ 2 M\$ pour appuyer la mise en oeuvre d'APQ dans les écoles élémentaires et 1 M\$ pour assurer la participation des élèves du secondaire aux activités visant des écoles saines.

APQ dans les écoles élémentaires

Les fonds destinés à APQ comprendront un montant de base de 5 000 \$ par conseil scolaire ou de 2 500 \$ par administration scolaire, ainsi que 400 \$ par école élémentaire. Ces fonds doivent servir à la mise en oeuvre d'APQ dans des domaines clés comme les suivants :

- **perfectionnement professionnel** (p. ex., possibilités pour les directrices et directeurs d'école et le personnel enseignant);
- **matériel scolaire** (p. ex., cordes à sauter, ballons, jeux de poches);
- **congés professionnels pour le personnel enseignant** (aux fins de planification ou de formation, notamment en leadership);
- **ressources humaines** (p. ex., services d'experts, de consultants ou de conférenciers).

Le ministère a élaboré un module d'apprentissage électronique pour aider le personnel enseignant, les directrices et directeurs d'école et les leaders en éducation physique et sanitaire à faire des 20 minutes d'APQ une période amusante, sûre et saine de chaque jour d'école. Les vidéoclips montrent des élèves participant à des activités physiques et des façons d'appliquer APQ dans une classe, un gymnase ou un espace polyvalent ou extérieur. Ils montrent aussi des activités d'échauffement et de retour au calme, y compris une variété d'étirements, de descriptions et de mini-clips indiquant comment bouger de diverses façons (p. ex., saut à la corde). On peut accéder au module d'apprentissage électronique à www.eworkshop.on.ca/dpa.

Participation des élèves du secondaire

Le ministère fournit 1 000 \$ par école secondaire pour appuyer la participation des élèves de ces écoles. Ce montant doit servir à assurer la participation de ces élèves dans des domaines clés comme les suivants :

- activités à l'échelle du conseil ou de l'administration scolaire qui visent à développer la capacité à assurer la participation des élèves du secondaire;
- activités au niveau de l'école que les conseils d'élèves organisent et qui visent des écoles plus saines.

Les conseils et les administrations scolaires devront collaborer avec les leaders des élèves du secondaire (p. ex., élèves conseillers, représentants des conseils d'élèves) pour développer les capacités et on les incite à élaborer un plan de participation des élèves du secondaire visant des écoles saines. La section du site Web du ministère traitant des écoles saines, www.edu.gov.on.ca/fre/parents/healthyschools.html, offre diverses ressources utiles pour élaborer le plan, y compris le cadre de travail intitulé *Les fondements d'une école saine*.

Les fonds destinés à APQ et à la participation des élèves du secondaire ne doivent pas servir à payer les salaires du personnel ou des articles pour lesquels le ministère fournit actuellement des fonds (p. ex., manuels scolaires).

Dates limites et exigences

Le total des fonds attribués à votre conseil ou à votre administration scolaire au titre de ces initiatives visant des écoles saines est indiqué dans la copie de l'entente de paiement de transfert ci-jointe. Veuillez retourner deux copies signées de l'entente dès que possible au ministère de l'Éducation.

Lorsque le ministère aura reçu les copies signées de l'entente de paiement de transfert, les fonds liés à ces initiatives accompagneront le versement régulier suivant de votre paiement de transfert. Ces fonds doivent être dépensés d'ici le 30 juin 2008. Les conseils et les administrations scolaires doivent rendre compte de leurs dépenses au ministère en remplissant la *Déclaration d'attestation et de conformité aux exigences financières du ministère de l'Éducation* (annexe C) au plus tard le 29 septembre 2008.

Si vous avez des questions sur ces investissements, veuillez communiquer avec Kelly MacDonald, au (416) 325-2728 ou à kellymacdonald@ontario.ca.

Je vous remercie de vos efforts constants pour aider les élèves à mener une vie saine et active, et je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

La directrice,

original signed by

Elizabeth Harding

p.j.

- c. Barry Pervin, sous-ministre adjoint (intérimaire)
Dominic Giroux, sous-ministre adjoint
Kit Rankin, directrice, Direction des services régionaux
Chefs régionaux, ministère de l'Éducation